

VILLE D'AVRILLE -

Conseil Municipal du 23 mars 2023

Délibération : DEL_2023_012

Objet : Vote du Budget Primitif 2023 - Budget Principal Ville

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois mars, à 19h00 le conseil municipal de la commune d'Avrillé s'est réuni salle Marie Paradis, sous la présidence de Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Maire, en session ordinaire après avoir été convoqué le 17 mars 2023 conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Hervé PINON, Mme Agnès GUÉMAS-GALLARD, M. Patrice LUCAS, Mme Séverine CROS, M. Marc DE SINGLY, Mme Mangala RAULT, M. Philippe POIROUX, M. Michel VERGER, Mme Mélanie BOURSIN, M. Alain DELETRE, Mme Maud LE HO, M. Michel FOUCAULT, M. Jean-Claude COSSERON, Mme Régine LE MONNIER, Mme Catherine CESBRON, Mme Alix DE VERNEUIL, Mme Céline GUETTIER, M. François VARLIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etai(en)t absent(e)(s) :

Mme Hind RAFFENEAU, Mme Sophie BAILLIF-APPLINCOURT, Mme Dannièle CHEVROTIN

Pouvoir(s) :

M. Jean HALLIGON donne pouvoir à Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT
Mme Magali BERGUE donne pouvoir à M. Philippe POIROUX
Mme Guylène LEBOEUF donne pouvoir à M. Alain DELETRE
M. Laurent VIAUD donne pouvoir à M. Marc DE SINGLY
Mme Céline TROCHUT donne pouvoir à M. Hervé PINON
M. Louis FOGANG donne pouvoir à Mme Mangala RAULT
M. Philippe BOLO donne pouvoir à Mme Céline GUETTIER
M. Augustin VANBREMEERSCH donne pouvoir à Mme Alix DE VERNEUIL
M. Florian SANTINHO donne pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
Mme Annie RAT donne pouvoir à M. François VARLIN

M. Marc DE SINGLY, est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

M. Philippe POIROUX expose :

Le Budget Primitif de la commune est l'acte par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice budgétaire (1er janvier au 31 décembre). Il doit respecter un certain nombre de principes, ce qui garantit sa transparence et sa sincérité.

Le budget primitif 2023 du budget principal de la Ville d'Avrillé, soumis à votre approbation, est équilibré comme suit :

- Fonctionnement : 18 288 500 €
- Investissement : 6 762 500 €

Une note détaillée reprend les principaux éléments qui le composent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vu les articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2023,

Considérant la présentation faite en commission Ressources et Moyens le 15 mars 2023,

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal qui s'équilibre à :
 - 18 288 500 € en dépenses et en recettes à la section de fonctionnement.
 - 6 762 500 € en dépenses et en recettes à la section d'investissement.
- **PRECISE** que le budget primitif du budget principal est voté :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau du chapitre ou de l'opération pour la section d'investissement.
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté

4 Abstention(s)

M. Florian SANTINHO, Mme Annie RAT, M. François VARLIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

5 contre

M. Philippe BOLO, Mme Catherine CESBRON, Mme Alix DE VERNEUIL, Mme Céline GUETTIER, M. Augustin VANBREMEERSCH

Pour extrait certifié conforme

Avrillé, le 23 mars 2023

Mme le Maire

Le secrétaire de séance
M. Marc DE SINGLY

